

MAIRIE DE SARTILLY

SEANCE DU 16 DÉCEMBRE 2013

L'an deux mil treize, le seize décembre à vingt heures trente, les membres du conseil municipal, dûment convoqués, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances sous la présidence de Monsieur RAULT Denis, Maire.

Etaient présents : M. RAULT, Maire - M. FOURRE - Mme CLAIRAY - M. VILQUIN - M. LUCAS, Adjoint - Mme GOUELLE - M. BELLOIR - M. RESBEUT - Mme PERRIGAULT - M. COULOMBIER - M. LOUIS dit GUERIN

Absente excusée : Mme LEFRANC (procuration à M. RAULT)

Absents : M. CAHU - M. PAUL

Secrétaire de séance : Mme CLAIRAY

- Fixation des tarifs pour l'année 2014.

Monsieur Lucas expose au conseil municipal les propositions de la commission des finances concernant les tarifs pratiqués par la commune de Sartilly pour l'année prochaine.

Pour la garderie du matin (ouverture à 7h30), le tarif passerait de 0.80 € à 0.85 €. Pour la garderie du soir (jusqu'à 18h50, avec fourniture d'un goûter), le tarif passerait de 1.80 € à 1.90 €.

Le ticket de cantine coûterait désormais 3.30 € au lieu de 3.20 €.

Concernant l'eau potable, la part fixe par branchement (branchement principal, branchement annexe et herbage) serait de 60 € par an (contre 58 € actuellement) ; le prix de l'eau au m³ pour la tranche de 201 à 500 m³ serait de 0.70 € (contre 0.67 € actuellement) ; le prix au m³ au-delà de 500 m³ serait de 0.55 € (contre 0.50 € actuellement). Le prix au m³ d'eau de 0 à 200 m³, fixé actuellement à 1.44 €, n'augmenterait pas.

L'assainissement collectif et non collectif deviendra une compétence de la nouvelle Communauté de Communes Avranches-Mont Saint Michel à partir du 1^{er} janvier 2014. Par conséquent, la commune ne sera plus compétente en matière de tarification.

Les tarifs du cimetière, les droits de place ainsi que les locations diverses (barrières, chaises, bancs, tables) resteraient identiques.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide d'approuver ces tarifs.

- Transfert de la salle culturelle.

Monsieur Lucas rappelle que, lors du conseil municipal du 14 mai 2013, le conseil municipal avait émis un avis favorable de principe sur le transfert de la salle culturelle vers la nouvelle Communauté de Communes Avranches – Mont Saint Michel. Toutefois, il avait décidé de surseoir sa décision en attente de précisions supplémentaires sur les modalités du transfert.

Monsieur Lucas explique que le budget de fonctionnement de 2012 fait apparaître un déficit de 86 976 €. Toutefois le tarif de la salle est dans la moyenne des tarifs des salles culturelles du Sud Manche.

Monsieur Lucas précise que, suite au transfert de la salle à la nouvelle Communauté de Communes, la commune gardera la gestion de l'agenda de cette salle, qui doit rester prioritairement culturelle. Monsieur Sylvain LANGLOIS continuera d'assurer ses fonctions de régisseur, en contrepartie du paiement des heures effectuées par la nouvelle Communauté de Communes. M.

Lucas ajoute que la fixation des tarifs sera de la compétence de la nouvelle Communauté de Communes.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal valide le transfert de la salle culturelle à la nouvelle Communauté de Communes Avranches-Mont Saint Michel à compter du 1^{er} janvier 2014.

- Logement de l'école.

Monsieur Vilquin informe le conseil municipal que le logement dit « de l'école », construit en 1978, nécessite de gros travaux de restauration. Une décision sera à prendre quant à sa future affectation. Cela pourrait être l'occasion d'anticiper l'ouverture d'une nouvelle classe dans les années à venir. Des devis vont être demandés.

- Atelier municipal.

Monsieur Vilquin fait un compte-rendu de l'avancée des travaux de construction du nouvel atelier municipal. Il assure que les délais sont tenus.

Quant à l'ancienne salle de conférences, qui servait jusqu'à présent d'atelier municipal, elle est en train d'être vidée et sera, comme prévu, libérée pour le 31 mars 2014.

- Diagnostic accessibilité de la mairie.

Monsieur le Maire interroge le conseil municipal sur la stratégie à adopter pour la réalisation des travaux à effectuer dans la mairie en 2014. Ces travaux viseront à répondre aux nouvelles normes en matière d'accessibilité pour les personnes à mobilité réduite à compter du 1^{er} janvier 2015. Un ascenseur est notamment à prévoir. Monsieur le Maire suggère de lancer une consultation afin de choisir un maître d'œuvre.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à consulter trois cabinets d'architectes afin d'élaborer une étude préliminaire.

- Amendes de police.

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que les dossiers pour le financement des aménagements routiers par le produit des amendes de police doivent être transmis avant le 8 janvier au conseil général. Le montant minimum de travaux subventionnables est de 2 000 €, avec un plafond de 46 000 € HT. Le financement s'élève à hauteur de 30 %.

Monsieur Fourré propose plusieurs travaux : le marquage des passages piétons de la Grande Rue, l'amélioration de l'éclairage public, des plateaux et une zone à 30 km/h sur la route de Genêts.

Le conseil municipal souhaite qu'il soit demandé en priorité des devis pour l'amélioration de l'éclairage des passages piétons de la Grande Rue.

- Aménagement paysager du giratoire.

Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier du Conseil Général interrogeant la commune sur le futur aménagement paysager des nouveaux ronds-points résultant du contournement de Sartilly. Trois options sont possibles : un engazonnement entretenu par le Département, des plantations légères, un aménagement plus élaboré. Une réflexion sera à mener au cours des prochains mois avant de prendre toute décision.

- Chemin dit « du congélateur ».

Monsieur le Maire rappelle que le coût des travaux d'aménagement du chemin situé entre le vieux bourg et la route de Carolles avait été estimé à 88 393.15 € HT par le cabinet TECAM. Suite à la consultation des entreprises, l'entreprise Loisel a été retenue pour les trois lots, pour un montant de 71 239 € HT.

- Courrier des résidents du lieu-dit Les Jardinets.

Monsieur le Maire présente au conseil municipal une lettre des résidents du lieu-dit Les Jardinets réitérant leur demande d'aménagement des accotements en bordure de la D 973, permettant de sécuriser un cheminement piétonnier vers le bourg.

Monsieur le Maire précise qu'une décision de principe avait été prise lors de la réunion du 2 juillet 2012, mais elle n'avait pas été réalisée suite à des imprévus sur le budget voirie.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de la réalisation de ces travaux sur l'exercice 2014.

- Vente d'herbe.

Le conseil municipal décide de maintenir le tarif de la vente d'herbe de la parcelle où ont lieu les manifestations hippiques à 220 € l'hectare.

- Transfert de la compétence « production eau potable ».

Monsieur le Maire explique que, suite au transfert de la compétence « production eau potable » à compter du 1^{er} janvier 2014, l'ensemble des ouvrages de production d'eau potable seront mis à disposition du nouveau Syndicat Mixte de Production d'Eau Potable du Granvillais et de l'Avranchin. Cela comprend le château d'eau et donc les antennes télécom implantées dessus.

Le conseil municipal décide d'approuver le procès-verbal de mise à disposition des ouvrages de production d'eau potable appartenant à la commune de Sartilly à compter du 1^{er} janvier 2014, et d'autoriser le maire à signer ledit procès-verbal.

- Recensement de la population en 2014.

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que le recensement de la population de Sartilly aura lieu du 16 janvier au 15 février 2014. Le conseil municipal approuve le choix de Madame Blandine Goret comme coordinatrice communale.

- Vente de pâtes fraîches.

Monsieur le Maire rapporte la demande de Monsieur TAURO sollicitant une autorisation pour la vente de pâtes fraîches dans le bourg le jeudi soir devant le bar-tabac Le Vieux Logis. Le conseil municipal donne son accord.

- Changement des rythmes scolaires.

Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier de Madame Resbeut, directrice de l'école Saint Thérèse, signalant que, suite au sondage effectué auprès des parents d'élèves de l'école, la semaine de quatre jours sera maintenue pour l'année 2014.

Le conseil municipal prend acte de cette décision.

- Aide aux familles pour la cantine de l'école Sainte Thérèse.

Monsieur le Maire lit un courrier de l'A.P.E.L. de l'école Sainte Thérèse demandant une aide pour les rationnaires des écoles primaire et maternelle Sainte Thérèse dont les familles connaissent des difficultés financières.

Le conseil municipal estime que cette demande relève de la compétence du CCAS.

- Décorations de Noël.

Monsieur le Maire souligne que beaucoup de matériels défectueux ont été observés suite à l'installation des décorations de Noël.

Monsieur le Maire précise que les décorations sont en location pour la troisième année consécutive, et qu'une réflexion doit être faite par l'assemblée début 2014 pour reconduire ou non ce contrat de location pour Noël prochain.

- Voirie de la nouvelle salle de sports.

Monsieur Fourré expose que, dans le cadre du projet de construction de la salle de sports de Sartilly par la Communauté de Communes de Sartilly Porte de la Baie, la voirie Ouest desservira également un futur lotissement communal. Par conséquent, il est proposé que le montant des travaux, l'entretien de la voirie, du trottoir et des espaces verts bordant cette voirie, soient partagés entre la commune et la Communauté de Communes à hauteur de 50 % chacune.

Le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à signer la convention définissant les modalités de cette répartition.